



AGNICO EAGLE

Rapport 2023

Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE

29 avril 2024

1. CONTEXTE

Mines Agnico Eagle Limitée (Agnico Eagle ou la Compagnie) a adopté les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne (les « Principes volontaires ») en 2016 et est devenu un membre officiel de l'initiative en 2017. Agnico Eagle est fière d'être l'un des participants fondateurs de cette initiative. Agnico Eagle reconnaît que le développement doit se faire dans le respect des droits de la personne de façon à prévenir les conflits. L'initiative des Principes volontaires permet à Agnico Eagle de réaffirmer ses [valeurs](#) d'entreprise.

Agnico Eagle est engagée à appliquer les Principes volontaires à toutes les activités minières sur lesquelles l'entreprise exerce un contrôle direct¹ et où des employés et du personnel de sécurité sont présents. Ceci est particulièrement important pour les régions où il peut être complexe d'offrir aux opérations minières un service de sécurité responsable à cause des besoins de formation des fournisseurs locaux privés ou publics de services de sécurité, et lorsque la mobilisation des représentants des services publics est importante pour promouvoir le respect des droits de la personne.

Ce rapport est le sixième pour Agnico Eagle à titre de membre des Principes volontaires. Il décrit les actions mises de l'avant en 2023 pour s'aligner avec ces principes. En 2023, Agnico Eagle a continué à promouvoir activement les Principes volontaires à l'interne par la promotion des meilleures pratiques en matière de sécurité et de respect des droits de la personne.

Les principaux points à souligner pour 2023 :

- Évaluation des risques potentiels à la sécurité et aux droits de la personne aux sites suivants : Mine Detour Lake, Mine Macassa, Mine Fosterville, Projet Hope Bay et Complexe Canadian Malartic.
- Évaluation de haut niveau de l'état d'application des Principes volontaires au Complexe Canadian Malartic.
- Poursuite de la formation obligatoire sur les Principes volontaires à nos sites, incluant la formation des équipes de gestion.
- Alignement pour rencontrer les obligations de faire rapport de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*² (Canada).

2. L'APPLICATION DES PRINCIPES VOLONTAIRES POUR AGNICO EAGLE

A. Engagement au Principes volontaires

1. Déclaration d'engagement aux Principes volontaires et transparence

Tel qu'indiqué dans notre [Rapport de développement durable](#), Agnico Eagle exerce ses activités dans des régions où les droits de la personne sont respectés et encouragés. Agnico Eagle s'engage à faire respecter les droits fondamentaux de la personne tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies. À cet effet, la Compagnie veille notamment à ce que ses activités ne profitent, ni ne contribuent à des conflits armés illégaux, à des violations des droits de la personne ou à des manquements au droit international humanitaire, ni ne les appuient. Agnico Eagle croit que chacun a droit à la liberté et condamne toute forme

¹ Suite à l'acquisition par Agnico Eagle des actifs canadiens de Yamana Gold Inc. le 31 mars 2023, la Compagnie détient 100% du Complexe minier Canadian Malartic. Une analyse des écarts aux Principes volontaires a été réalisée à Canadian Malartic en 2023. La formation et la mise en oeuvre des Principes volontaires seront complétées au site en 2024.

² Agnico Eagle rencontrait déjà les obligations du « *Modern Slavery Act 2018* » du gouvernement australien.

d'esclavage moderne et d'exploitation des individus pour des bénéfices commerciaux ou personnels. Agnico Eagle ne tolère aucune forme d'exploitation du travail des enfants, du travail des prisonniers, ou de travail forcé, d'esclavage ou de domesticité.

Agnico Eagle maintient également son engagement à son Code de conduite professionnelle et éthique, s'assurant ainsi que tous ses employés sont traités avec respect et dignité et que ses activités d'affaire sont conduites de façon à assurer le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales. De plus, Agnico Eagle a adopté et mis en œuvre les Principes permettant une exploitation minière aurifère responsable du « World Gold Council (WGC) ». Ces principes assurent que toute production d'or et de matière contenant de l'or soit faite sans engendrer, supporter ou être bénéfique à des conflits illégaux armés, et sans contribuer à des abus des droits de la personne ou contrevenir aux lois humanitaires internationales.

Agnico Eagle considère que les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) représentent des opportunités de propulser l'amélioration continue de ses performances et de concrétiser sa vision de bâtir une entreprise durable de haut calibre à faible risque. Pour s'assurer de rencontrer cet objectif, le développement durable est intégré à tous les niveaux décisionnels dans l'entreprise. La structure de gouvernance permet de clairement définir les responsabilités tout en donnant la flexibilité de s'adapter à de nouvelles circonstances et ainsi s'assurer que des pratiques durables sont mises de l'avant dans toutes ses activités. Les détails relativement à la gouvernance d'Agnico Eagle en matière de développement durable se retrouvent [ici](#) :

- Au niveau du Conseil d'administration, le développement durable est discuté plus particulièrement lors des rencontres trimestrielles du Comité de santé, sécurité, environnement et développement durable.
- Au niveau exécutif, la supervision et la mise en œuvre du programme de développement durable sont sous la responsabilité directe de la Vice-présidente exécutive, Développement durable, Ressources humaines & Culture et de l'équipe corporative de développement durable.
- Au niveau opérationnel, une gouvernance est également en place pour s'assurer de la prise en compte et l'intégration du développement durable, des risques et des mesures de mitigations à même la gestion journalière des opérations.

En tant que membre de l'Association minière du Canada (AMC), Agnico Eagle s'engage à adopter une approche en matière de sécurité et de droits de la personne qui soit en accord avec les Principes volontaires et qui soit basée sur les niveaux de risques présents aux sites d'exploitation minière qu'elle opère. Cet engagement est souligné dans notre rapport du programme Vers le développement minier durable (TSM) disponible sur le site de l'AMC ([Agnico Eagle – Rapport de rendement](#)). Agnico Eagle mentionne également son adhésion aux Principes volontaires dans son rapport de développement durable disponible sur son site Web ([Rapport de développement durable d'Agnico Eagle](#)). Les Principes volontaires sont un des piliers de notre système de gestion interne en santé, sécurité, environnement et relations communautaires, le Système de gestion et de mesures des risques « RMMS ».

2. Exemples de sensibilisation aux Principes volontaires à travers l'organisation, incluant dans la chaîne d'approvisionnement

Agnico Eagle est un membre du Pilier Corporatif de l'Initiative des Principes volontaires. En 2023, Agnico Eagle a continué à participer aux activités de ce groupe en participant à six (6) appels conférence sur la mise en œuvre des Principes volontaires.

Les menaces potentielles aux droits de la personne sont considérées dans tous les sites d'Agnico Eagle où le RMMS est utilisé, et les résultats des enquêtes sont utilisés pour améliorer les pratiques de façon à rendre opérationnelle l'application des Principes volontaires. Au niveau des sites, Agnico Eagle a continué à communiquer l'importance du respect des Principes volontaires à tous ses employé(e)s et sous-contracteurs via la mise en œuvre d'une formation d'accueil obligatoire incluant une introduction aux Principes volontaires. En 2023, une formation spécifique pour les équipes de gestion a été développée afin d'offrir une introduction et des rappels réguliers aux Principes volontaires à ces équipes.

Les équipes de sécurité se rencontrent trimestriellement et les Principes volontaires sont discutés, assurant ainsi une sensibilisation du personnel et de la formation continue. Les départements de sécurité continuent d'être actifs à communiquer l'importance du respect des Principes volontaires aux gardes de sécurité privés et aux services publics de sécurité à nos sites du Mexique.

Le groupe en charge de gestion de la chaîne d'approvisionnement s'affaire présentement à renforcer les mécanismes de diligence raisonnable en place afin de s'assurer que les valeurs et engagement de la Compagnie envers les droits de la personne soient pris en compte par nos partenaires d'affaire. À cet égard, Agnico Eagle a révisé, en 2023, son Code de conduite des fournisseurs afin d'y ajouter les références à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (Canada) et à d'autres lois et règlement applicables.

3. Exemple de promotion et d'avancement dans la mise en œuvre des principes volontaires à l'international

Agnico Eagle est transparent dans son engagement à l'avancement des Principes volontaires. La Compagnie fait la promotion des Principes volontaires dans ses discussions avec les gouvernements, les ONG, les agences financières et avec les autres membres de l'industrie minière. Agnico Eagle s'engage à mettre en œuvre les Principes volontaires et son RMMS dans les 3 ans suivant l'acquisition ou la mise en production d'une nouvelle opération, peu importe sa localisation.

B. Politiques, procédures, et activités connexes

4. Politiques, procédures et/ou lignes directrices applicables à la mise en œuvre des Principes volontaires (ou tout changement à la situation précédente)

Tel que mentionné dans son [Rapport de développement durable](#), Agnico Eagle s'engage à faire respecter les droits fondamentaux de la personne tels que définis dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies*. Ceci inclut un engagement à opérer sans engendrer, supporter ou être bénéfique à des conflits illégaux armés, et sans contribuer à des abus des droits de la personne ou contrevenir aux lois humanitaires internationales. Les Principes volontaires ont été intégrés dans les processus d'affaires de la Compagnie. Ces principes s'imbriquent dans plusieurs éléments du système intégré de gestion (RMMS). Le RMMS a été adapté de façon à supporter l'amélioration continue des pratiques et de la performance en s'assurant de rencontrer les exigences des divers standards reconnus en matière de santé, de sécurité, d'environnement et de relations communautaires (i.e. la Norme sur l'or libre de conflit (WGC), l'initiative Vers le développement minier durable de l'AMC, le Code international de gestion du cyanure, les Principes volontaires). Agnico Eagle s'engage à s'assurer que la sécurité reliée à ses activités se fasse dans l'esprit du respect des Principes volontaires.

Tous les sites d'Agnico Eagle doivent adopter et respecter les politiques et procédures corporatives. Les sites ont également l'autonomie de pousser plus loin leurs pratiques et de mettre en œuvre des lignes directrices additionnelles pertinentes à leur contexte opérationnel.

En 2023, le Code de conduite des fournisseurs de la Compagnie a été mis à jour de façon à renforcer le libellé relativement au travail forcé et au travail des enfants, confirmant que les fournisseurs ne peuvent pas employer ou utiliser les services de toute personne de moins de 15 ans et demandant aux fournisseurs de prendre les mesures nécessaires dans leurs propres opérations pour évaluer, prévenir et réduire les risques que du travail forcé ou du travail des enfants se produise dans leurs opérations ou dans les opérations des tiers de leur chaîne d'approvisionnement. Les changements au Code de conduite des fournisseurs ont également clarifié les attentes relativement à la formation au Code, spécifiant que les fournisseurs doivent fournir une formation adéquate à leurs employés et à leurs fournisseurs (lorsque applicable) de façon à s'assurer que les principes discutés dans le Code soient mis de l'avant. Agnico Eagle se réserve également le droit d'exiger qu'un fournisseur et ses employés suivent, à l'occasion, une formation spécifique sur le Code donnée par Agnico Eagle.

5. Procédures de réalisation des analyses de risques en matière de sécurité et de respect des droits de la personne et intégration des résultats aux pratiques de la compagnie

Agnico Eagle a développé un outil standard d'analyse de risques spécifique à la sécurité et aux droits de la personne. Cet outil contient un ensemble de critère de sévérité et de conséquence et doit être appliqué à tous ses sites. Chaque site doit compléter une analyse de risques conformément aux procédures et à la méthodologie du RMMS. Cette façon de faire s'assure que les droits de la personne font partie du processus de prise de décision. Les risques à la sécurité et au respect des droits de la personne identifiés sont gérés via le RMMS de façon à respecter notre engagement aux Principes volontaires. De plus, Agnico Eagle a développé un protocole d'audit intégré qui inclut le document d'audit des Principes volontaires. Aucun audit externe n'a été complété en 2023; cependant, tous les sites ont mis à jour leur auto-évaluation d'implantation des Principes volontaires. Aucun écart majeur aux Principes volontaires n'a été identifié. En 2023, l'emphase a été mise sur la poursuite du programme de sensibilisation et de formation continue aux Principes volontaires.

6. Procédures ou mécanismes pour rapporter les incidents relatifs à la sécurité (services de sécurité publics ou privés) qui pourraient avoir des implications pour le respect des droits de la personne lors d'activités réalisées par la Compagnie

La Politique de développement durable d'Agnico Eagle s'engage à « offrir un mécanisme confidentiel de plaintes pour signaler les comportements contraires à l'éthique, illégaux ou irresponsables ». Agnico Eagle a établi une ligne sans frais pour permettre le signalement anonyme de tout soupçon d'infraction ([Ligne éthique](#)), conformément à sa [Politique sur le signalement confidentiel et anonyme des plaintes](#).

En 2023, Agnico Eagle a reçu 11 rapports via la ligne sans frais : 6 en lien avec des sujets de gestion des ressources humaines, 2 relativement aux approvisionnements, 2 en lien avec des sujets de santé et sécurité, et 1 lié à la Politique sur la discrimination, le harcèlement et la violence en milieu de travail. Tous ces rapports ont été revus et évalués et 1 s'est conclu par une action disciplinaire.

Chaque site d'Agnico Eagle a également en place un mécanisme de gestion des plaintes pour

recevoir et traiter les plaintes et incidents qui pourraient survenir avec les communautés et parties prenantes locales, incluant ceux reliés à la sécurité et au respect des droits de la personne.

7. Procédure de la Compagnie relativement à la considération des Principes volontaires lors de relations avec des compagnies privées de prestation de services de sécurité

Agnico Eagle emploie à la fois des services de sécurité externes (privés) et internes. Pour l'embauche d'agents de sécurité à l'interne, des vérifications d'antécédents auprès des autorités compétentes ainsi que des évaluations internes sont réalisées pour s'assurer d'embaucher des individus avec une attitude professionnelle de qualité pour ce type de fonctions. Pour les prestataires externes de services de sécurité, Agnico Eagle demande à ce que le fournisseur donne une liste de candidats potentiels au moins une semaine à l'avance avant de les assigner au site de façon à faire les vérifications d'antécédents et à s'assurer de leurs compétence et formation avant leur entrée en fonction. Ces vérifications visent à s'assurer que les prestataires de services de sécurité respectent les politiques internes en matière de respect des droits de la personne ainsi que les principes internationaux en matière d'usage de la force pour le maintien de l'ordre. Tous les agents de sécurité embauchés sur les sites d'Agnico Eagle doivent suivre un programme de formation complet qui traite notamment des droits de la personne et des Principes volontaires.

De plus, tout le personnel de sécurité interne est assujéti au [Code de conduite professionnelle et d'éthique](#) de la Compagnie; les prestataires externes de services de sécurité sont pour leur part assujettis au [Code de conduite des fournisseurs](#).

8. Procédure ou mécanisme d'enquête et de résolution des incidents reliés à la prestation de services de sécurité avec implications relativement aux droits de la personne dans le cadre des activités de la Compagnie

Les incidents reliés à la sécurité et au respect des droits de la personne sont documentés, évalués, enquêtés et des actions correctrices sont mises en place conformément aux procédures du RMMS. Les incidents sont documentés via le processus de rapport interne. Les incidents sont traités via le processus interne de traitement des incidents, le mécanisme local de gestion des plaintes ou le processus de signalement anonyme pour les incidents externes.

C. Promotion/Mise en œuvre

9. Aperçu des pays d'opération sélectionnés pour le présent rapport annuel

Le présent rapport couvre tous les sites d'opérations de la Compagnie :

- Complexe minier LaRonde (Canada)
- Complexe minier Goldex (Canada)
- Complexe minier Canadian Malartic (Canada) – en déploiement des Principes volontaires
- Mine Detour Lake (Canada) – en déploiement des Principes volontaires
- Mine Macassa (Canada) – en déploiement des Principes volontaires
- Complexe minier Meadowbank (Canada)
- Meliadine Mine (Canada)
- Mine Kittilä (Finlande)
- Mine Fosterville (Australie) – en déploiement des Principes volontaires

- Mine Pinos Altos (Mexique)
- Mine La India (Mexique)

Les Principes volontaires sont également mis en œuvre au Bureau-chef de la Compagnie (Canada) et suivis par les équipes d'exploration et de fermeture. Bien qu'Agnico Eagle applique les Principes volontaires dans toutes les juridictions, davantage de sensibilisation, de formation et d'effort à la vérification sont mis à nos opérations du Mexique compte tenu du contexte juridique.

10. Implication des parties prenantes dans les pays sélectionnés pour la mise en œuvre

Agnico Eagle travaille à promouvoir les Principes volontaires avec les autres compagnies minières et les gouvernements dans les juridictions où elle opère. Agnico Eagle continue de s'impliquer activement en matière d'éducation aux droits de la personne. Les Principes volontaires, tout comme les droits de la personne et les droits des travailleurs, font partie du RMMS et de l'approche d'implication des parties prenantes d'Agnico Eagle.

11. Considération des Principes volontaires dans la sélection et les contrats avec les prestataires privés de services de sécurité ainsi que lors d'ententes avec les forces de sécurité publiques

La sécurité aux sites Canadiens, Australiens et Finlandais est non armée et opère dans les pays où les droits de la personne sont incorporés aux lois et règlements applicables et où les risques d'atteinte aux droits de la personne sont minimes.

Selon la loi Mexicaine, Agnico Eagle n'est pas en droit de contracter la police locale pour assurer la sécurité de ses sites miniers. Les sites maintiennent un canal de communication ouvert avec la police d'état et l'armée (Secrétariat de la Défense Nationale (SEDENA)) qui patrouillent régulièrement les routes des communautés avoisinantes aux sites miniers ainsi que les routes d'accès aux sites miniers. Pinos Altos and La India ont un contrat avec le SISPS³ pour la prestation de services de sécurité armés aux sites (pour des fins de protection physique). Le contrat inclut l'obligation pour la compagnie de se conformer aux Principes volontaires, notamment l'obligation d'effectuer des vérifications d'antécédents pour les gardiens de sécurité, de compléter une formation sur l'usage de la force et le respect des droits de la personne, et de se conformer aux lois nationales et internationales en matière de droits de la personne.

12. Exemples d'activités de promotion, d'éducation et de formation du personnel prestataire de services de sécurité (privés, publics et/ou sociétés civiles)

Tous les prestataires de services de sécurité (internes ou externes) aux sites Canadiens, Australiens et Finlandais reçoivent une formation d'accueil incluant une introduction aux Principes volontaires et aux engagements d'Agnico Eagle en matière d'éthique et de respect des droits de la personne. En 2023, des formations plus complètes sur les Principes volontaires ont également été données aux équipes de sécurité des sites suivants : Detour Lake, Hope Bay, Kittilä, La India, Macassa, Meadowbank, Meliadine et Pinos Altos, ainsi qu'aux sites d'exploration au Mexique et en Colombie. À Pinos Altos, les représentants de la police locale sont invités à joindre la formation. Un total de 18 officiers du service de sécurité publique Mexicain ont été formés aux Principes volontaires en 2023 avec le support de la Commission des droits de la personne de l'état de Sonora.

³ Servicio Integral de Seguridad Privada de Sonora.

13. Procédures de la Compagnie pour évaluer le progrès des sites dans la mise en œuvre des Principes volontaires

Les progrès dans la mise en œuvre des Principes volontaires sont revus sur une base annuelle via un outil d'auto-évaluation complété par chacun des sites. L'équipe corporative revoit les auto-évaluations et se charge de rapporter les résultats globaux.

La mise en œuvre des plans d'action, lorsque requis, est suivie via le RMMS. La formation en lien avec les Principes volontaires est également imbriquée dans le RMMS, ce qui assure un suivi adéquat. La conformité aux Principes volontaires est vérifiée à l'externe lors des audits intégrés (à être réalisés en 2024-2025), qui incluent une assurance indépendante du statut de mise en œuvre des Principes volontaires.

D. Apprentissages et enjeux

14. Apprentissages ou enjeux pour la présente année, ainsi que plans et opportunités d'avancement de la mise en œuvre des Principes volontaires dans l'organisation

En 2023, Agnico Eagle a poursuivi son programme de sensibilisation et de formation aux Principes volontaires. Les commentaires reçus des équipes de sécurité ont mis en lumière le besoin de formations davantage adaptées à notre contexte opérationnel. La Compagnie travaille actuellement avec Avanzar au développement de formations sur l'esclavage moderne, le harcèlement et la discrimination, ainsi que la gestion des conflits et la désescalade. Ces programmes de formation devraient être initiés à partir de 2024.